CIPAR



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018-2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CIPAR
Centre Interdiocésain du Patrimoine et des Arts Religieux



I. INTRODUCTION

Au cœur d'un monde qui bouge, l'Église réfléchit depuis quelques années à son rôle face à la conservation de son patrimoine artistique et à l'importance de ce patrimoine dans son engagement sociétal d'aujourd'hui.

Historiquement, l'Église a souvent délaissé son patrimoine. Alors qu'elle a suscité de tout temps des créations sublimes, elle s'est peu souciée de les préserver lorsque celles-ci avaient perdu leur fonction. Certes les musées ou les collectionneurs ont contribué au sauvetage de nombreuses œuvres d'art. Mais dans cette dispersion, ces œuvres ont perdu leur signification d'origine, leur essence.

C'est la question du sens qui doit être au cœur de la politique patrimoniale de l'Église. L'enjeu est considérable, car au-delà de l'avenir d'une quantité innombrable d'objets et de bâtiments, il s'agit de la sauvegarde de la culture chrétienne.

Le patrimoine religieux constitue un de ses supports les plus importants. Les objets, les images ou les édifices sont des éléments qui s'imposent visuellement et qui maintiennent présent l'univers mental qui a forgé l'esprit de générations d'hommes et de femmes durant des siècles.



Les enjeux du patrimoine religieux

La culture chrétienne est essentielle pour **comprendre notre histoire**. Elle est le fondement de notre société. Au niveau de la grande histoire on parle des racines du monde occidental. Mais il y a aussi la petite histoire, celle des gens, de nos ancêtres proches, de nos villes et nos villages. Et cela ne concerne pas que le Moyen Âge. Le christianisme a marqué notre civilisation jusqu'il y a peu. On dit qu'un peuple ignorant son histoire est comme un arbre sans racine, c'est un peuple sans avenir.

Cette culture est aussi indispensable pour **le vivre ensemble aujourd'hui**. L'actualité nous rappelle sans cesse les drames qui sont le résultat d'une ignorance de l'autre. Nombreuses sont les initiatives, aujourd'hui, d'expliquer les convictions ou les religions qui font le monde. Le comble serait qu'en même temps on néglige l'importance sociétale du christianisme.

La culture chrétienne doit aussi faire **entendre sa voix pour demain**. Le christianisme, malgré des pages d'histoire obscures, a été le ferment des grands progrès de nos sociétés occidentales : droits de l'homme, respect du petit et du faible, évolution vers plus de démocratie et de justice. La culture chrétienne est porteuse de valeurs de fraternité, d'altruisme, de vivre ensemble. Toutes des notions plus que jamais nécessaires à la construction du monde de demain. Certes, l'Église n'a pas le monopole de l'humanisme, mais elle en reste un étendard majeur.

Signalons enfin que, pour le chrétien, **l'enjeu du patrimoine est aussi spirituel**. Le christianisme catholique est une religion de l'image, de l'objet, mais aussi du geste, de la parole, de la musique. Une religion qui met les sens à contribution. Pour le fidèle, le patrimoine ou l'œuvre d'art peut dire la présence de Dieu ou peut l'amener à la transcendance. Il ne se réduit pas à de la culture. Le patrimoine peut être lui-même une source d'inspiration. L'art religieux contemporain s'inscrit dans cette tradition. Il permet, par une autre formulation, l'élévation de l'âme vers le tout autre.



L'Église, un acteur culturel

Face à ce constat, l'Église a la responsabilité historique de définir une politique de conservation, valorisation et médiation de son patrimoine religieux. Les sanctuaires sont de moins en moins fréquentés. Tôt ou tard, de nombreuses églises trouveront une autre affectation. Dans ces circonstances, le patrimoine court un réel danger de dégradation ou de disparition.

La conservation du patrimoine religieux trouve tout son sens à l'intérieur même des édifices avec lesquels les œuvres d'art constituent un ensemble signifiant. La cohérence patrimoniale apportée par la conservation in situ concourt à la valorisation à la fois culturelle et pastorale d'un bâtiment qui doit être accessible à tous. Elle permet une réappropriation communautaire d'un lieu historique d'expérience sociale et spirituelle.

Préserver le patrimoine représente un défi nouveau pour l'Église, une lourde responsabilité mais aussi une opportunité. Au-delà de la simple conservation, l'enjeu est celui de la culture chrétienne, culture qu'il importe de rendre vivante et dynamique tant pour la compréhension que pour la construction d'une société multiculturelle en pleine mutation.



Création du CIPAR

Conscients de ces enjeux et de ces difficultés, les évêchés francophones ont mis en place des servicese patrimoniaux qui encadrent les fabriques. Les évêques ont en outre suscité la création du CIPAR (Centre interdiocésain du patrimoine et des arts religieux) avec l'appui de la Région wallonne (AWaP) et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Constitué en janvier 2018, le CIPAR définit les stratégies et fournit des outils communs en matière de protection du patrimoine religieux. Sa première mission est d'aider les fabriques dans leur obligation de réaliser **l'inventaire** de leur mobilier. Une base de données élaborée en collaboration avec l'IRPA est proposée aux fabriques et fait l'objet de **formations** dispensées sur place. La politique d'inventaire va s'accompagner d'un programme de **sécurisation** des édifices religieux qui tient compte des défis patrimoniaux mais aussi d'une plus grande accessibilité des églises au public.

Le centre développe également une **expertise** dans les différents domaines de l'art religieux en organisant des journées d'étude et en publiant des brochures de recommandations pratiques. Ces publications sont accompagnées d'expositions didactiques qui voyagent dans différentes églises afin de toucher un large public. Après la conservation des textiles, de l'orfèvrerie et de la sculpture en bois, le CIPAR aborde cette année le domaine du vitrail.

Enfin, le CIPAR met en place un **réseau d'églises à trésor**. Plus d'un tiers des œuvres mobilières classées à titre de trésor par la Fédération Wallonie-Bruxelles est aux mains de structures d'Église qui ne disposent pour cela d'aucune compétence et très peu de financement. Le réseau veut partager les expériences de gestion et assurer une promotion commune de ces œuvres majeures.

Après trois ans de fonctionnement, l'équipe du CIPAR fait le bilan de son action et dresse les perspectives à venir. Un travail immense mais passionnant qui vous est présenté dans ce rapport.

CULTURE

Diocèse INVENTAIRE

publication orfèvrerie PATRIMOINE

CONSERVATION CIPAR ÉGLISE À TRÉSOR

art religieux formation

mobilier SENSIBILISATION sculpture

exposition sécurisation textile

VITRAIL


ST MARTIN
STE TERESA DE CALCUTTA



II. MISSIONS GÉNÉRALES DU CIPAR

La protection et la valorisation du patrimoine religieux mobilier est un vaste chantier. En fonction des moyens mis à sa disposition, le CIPAR déploie actuellement son travail selon six axes.

1. Sensibiliser : promotion du patrimoine

Le CIPAR orchestre des campagnes de sensibilisation à l'art et au patrimoine religieux. Il incite les responsables paroissiaux à rendre leur église vivante et accueillante et à l'intégrer dans la vie sociale d'aujourd'hui. Lieu de culte, espace de culture, élément de l'attractivité touristique ou simplement domaine public, les églises doivent rester ce lieu communautaire historique d'expérience sociale et spirituelle qu'elles ont toujours été.

Le CIPAR utilise comme « carte de visite » des dépliants que les différents collaborateurs distribuent à chaque prise de contact, rencontre professionnelle, visite à une fabrique. L'équipe en laisse également lors d'évènements auxquels elle assiste. En 2019, 12.500 dépliants de « Réaliser l'inventaire d 'une église paroissiale » ont été édités.



Site internet

Le CIPAR dispose d'un site internet depuis le début de l'année 2019. Il se présente comme une plate-forme recensant :

- toutes les activités du CIPAR, passées, en cours et à venir :
  - les journées d'études ;
  - les formations ;
  - les expositions itinérantes produites par le CIPAR et toutes les informations pratiques les concernant (dates, lieux, réservations) ;
  - les outils à la gestion du patrimoine mobilier et les publications édités par le CIPAR ; les plus intéressés y trouveront toutes les données utiles pour se les procurer.
- l'actualité du patrimoine dans les quatre diocèses francophones et ailleurs :
  - les découvertes ;
  - les initiatives ;
  - les activités et tout ce qui se passe dans nos diocèses et qui rend notre patrimoine vivant et signifiant.
- l'action des encodeurs d'inventaire les plus motivés, en leur donnant une plus grande visibilité (via des interviews, le fabricien du mois, etc.).

Tout est exclusivement réservé au patrimoine mobilier religieux. Plus largement, le CIPAR souhaite faire du site un espace de vie et de réflexion sur le patrimoine et l'art religieux, son sens, son histoire et sa place dans la société d'aujourd'hui.

www.cipar.be

Lettre d'information

L'ouverture du site s'est accompagnée d'une lettre d'information mensuelle pour que les lecteurs restent au courant de l'actualité du patrimoine mobilier religieux.

En janvier 2021, 630 personnes sont abonnées.

La ligne éditoriale de la lettre suit trois axes d'intérêt :

- patrimoine religieux proprement dit : expérience d'inventaire, étude d'un objet particulier, etc. ;
- vie et évènement d'églises : rénovation, réflexions d'usage, évènement particulier, etc. ;
- culture et art chrétien : art et liturgie, commentaire sur une œuvre d'art, etc.

La lettre d'information a connu un essor rapide. Les trois axes définis au départ sont chaque mois nourris d'articles ou de réflexions pertinentes. La lettre essaye d'équilibrer au mieux le nombre d'article (5 à 10 articles) entre les quatre diocèses. Elle est envoyée via MailPoet aux personnes qui se sont abonnés volontairement via le site internet.

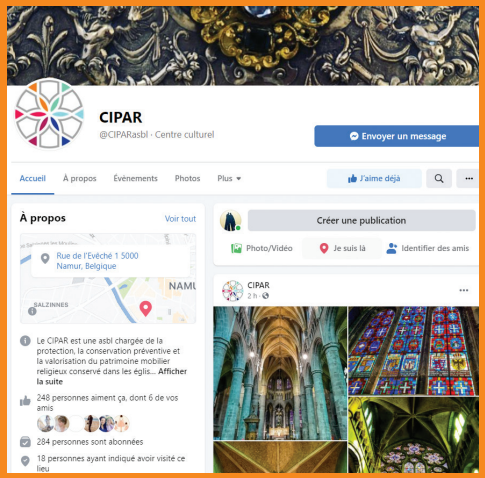
*Le CIPAR est toujours intéressé de recevoir des articles gravitant autour de la découverte et de la présentation du **patrimoine mobilier religieux**.*
Si vous avez une belle plume et une attention particulière pour le patrimoine mobilier religieux, ou encore vous avez une idée d'une problématique intéressante, n'hésitez pas à vous manifester auprès de nous.

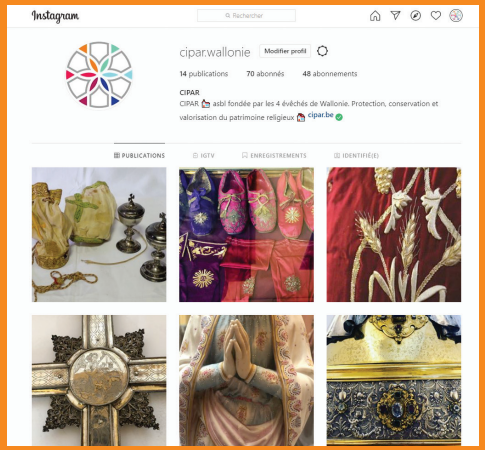
Vous avez travaillé pour votre mémoire sur du patrimoine mobilier religieux et vous souhaitez publier un compte-rendu, envoyez-le-nous. Il en va de même pour un travail de moindre ampleur lors de vos années d'étude.

Pour toutes autres questions, contactez-nous.









Facebook

La page Facebook du CIPAR existe depuis 2019 avec comme objectifs :

- communiquer sur l'actualité CIPAR (visite de terrain, publication,...)
- diffuser des articles de la précédente lettre ;
- diffuser un maximum d'articles/publications des autres institutions, asbl, musées, page Facebook, etc. ;
- diffuser de belles photos du mobilier d'église ;
- partager des activités des fabriques d'église (concert, balade, animation, conférence, exposition...).

Instagram

Le compte Instagram a été ouvert en juin 2020 et est nourri chaque semaine par une publication. L'idée n'est pas de diffuser de l'actualité mais bien de décrire un objet du mobilier religieux utilisé dans l'exercice du culte. Cet objet est légendé grâce au manuel pratique *Réaliser un inventaire d'une église paroissiale*, publié par le CIPAR en 2017.



De plus en plus de personnes s'abonnent aux comptes du CIPAR sur les deux réseaux sociaux.

Nous vous invitons à nous suivre :

cipar.wallonie sur Instagram,
CIPARasbl sur Facebook.

Visibilité dans les médias

Depuis sa création, le CIPAR a été mentionné à de nombreuses reprises dans différents journaux locaux. En outre, le CIPAR participe régulièrement à des émissions radios sur la radion RCF où il présente ses missions, des projets de restaurations, des églises vivantes, ses outils, ses expositions,...mais surtout ses émissions sensibilisent le grand public à la conservation des objets du patrimoine mobilier religieux.

Participation à des événements

Le CIPAR participe à l'occasion à des réunions de fabriciens organisées par les évêchés. Lors de ces réunions, le CIPAR présente l'une ou l'autre de ses missions : il prend la parole par exemple au sujet des inventaires ou de la question de la sécurisation.




2. Connaître le patrimoine

Présentation

Le CIPAR encadre les fabriques d'église dans leur obligation de mettre à jour l'inventaire de leur patrimoine mobilier, condition préalable indispensable à toute gestion patrimoniale. L'option prise par le CIPAR est un inventaire par les fabriciens et pour les fabriciens. Il est descriptif et non analytique ou interprétatif, et s'effectue à l'aide d'une base de données mise à disposition des fabriques.

Tout gestionnaire d'une église est responsable d'un patrimoine mobilier souvent séculaire et qui, au-delà de la fonction liturgique, représente une valeur culturelle, historique et même financière. Afin de bien s'en occuper, il est important de connaître cette collection. Rédiger un inventaire dépasse l'obligation légale. C'est une fonction indispensable pour développer un plan de gestion à long terme, pour contracter des assurances, programmer des restaurations ou encore demander des indemnisations en cas de sinistres (dégâts des eaux, incendies, etc.) et de vols. Un inventaire dressé et bien mis à jour constitue une des missions des fabriciens.

L'IRPA avait réalisé dans les années 70-80 un inventaire photographique du patrimoine mobilier des églises qui se révèle un outil de première importance. L'inventaire de l'IRPA n'avait toutefois pas pris en compte les objets des XIX^{e} et XX^{e} siècles et avait quelque peu négligé entre autres les textiles. Réalisé par des spécialistes, il constitue une référence de départ très précieuse pour les fabriciens.

Depuis 1795, le mobilier est sous la gestion des fabriques d'église. C'est donc la fabrique qui est en charge de la réalisation de son inventaire mais elle peut aussi mandater d'autres personnes (amateurs de patrimoine, étudiants, etc.), demander de l'aide au niveau des GEFE (Groupe d'Entraide de fabriques d'église) et au Service Patrimoine des diocèses.

Concrètement, réaliser un inventaire consiste en deux grandes étapes :

1. La première est l'analyse des pièces sur le terrain.
2. La deuxième est l'encodage des données dans la base informatisée du CIPAR.

Tous les biens meubles doivent y être inventoriés : mobilier, sculptures, peintures, orfèvrerie, textiles, vitraux,... ce patrimoine mobilier est inaliénable. Il ne peut donc pas être vendu, jeté et donné. La fabrique a l'obligation de conservation et d'entretien de ce mobilier, la commune doit, quant à elle, supporter les coûts de conservation.

L'INVENTAIRE, CELA PERMET DE MIEUX :

- connaître le patrimoine de la fabrique ;
- évaluer l'état de conservation ;
- évaluer les disparitions ;
- évaluer les risques encourus ;
- indemniser en cas de sinistre (dégâts des eaux et incendies) ;
- indemniser en cas de vol et de vandalisme.

PAR AILLEURS, L'INVENTAIRE EST UTILE :

- pour contrôler les déplacements d'objets (par exemple, lors de prêts pour des expositions ou en cas de travaux) ;
- lors de l'organisation d'une exposition (base documentaire et outil de gestion) ;
- lors de la participation à des activités ouvertes au public (par exemple lors des Journées du Patrimoine);
- comme base de publication, par exemple, une brochure pour les visiteurs ;
- lors d'un changement de localisation (dépôt) ou d'un déménagement temporaire.





Le manuel pratique

Un manuel a été publié en 2017. Il constitue un outil utile et efficace pour l'inventorisation des objets car il fournit des méthodes et des conseils pratiques. De plus, des astuces sont données en matière d'observation et de reconnaissance des typologies d'objets ainsi que de l'iconographie chrétienne. À la fin de l'ouvrage, une bibliographie classée par thème permet d'approfondir les connaissances. Cet ouvrage a été et est encore diffusé largement dans toute la Wallonie. Il est également possible de le commander en contactant le CIPAR.

La base de données

L'inventaire doit être enregistré dans l'outil informatique interdiocésain. En effet, le CIPAR s'est doté d'une base de données d'inventaire mise au point en collaboration avec l'IRPA (Institut Royal du Patrimoine Artistique). Tous les objets répertoriés dans la base de l'IRPA ont été importés dans la base de données du CIPAR. Le travail demandé aux fabriciens consiste donc à vérifier la présence et l'état de conservation de ces œuvres, puis de compléter l'inventaire par les objets non répertoriés.

Cet outil en ligne n'est pas accessible au grand public. Seuls les fabriques et le CIPAR, grâce à leur identifiant, ont accès aux fiches d'inventaire. Chaque fabrique reçoit sur demande au CIPAR une clef d'accès, c'est-à-dire un identifiant constitué d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. A partir de là, elle peut commencer à encoder son inventaire dans la base.

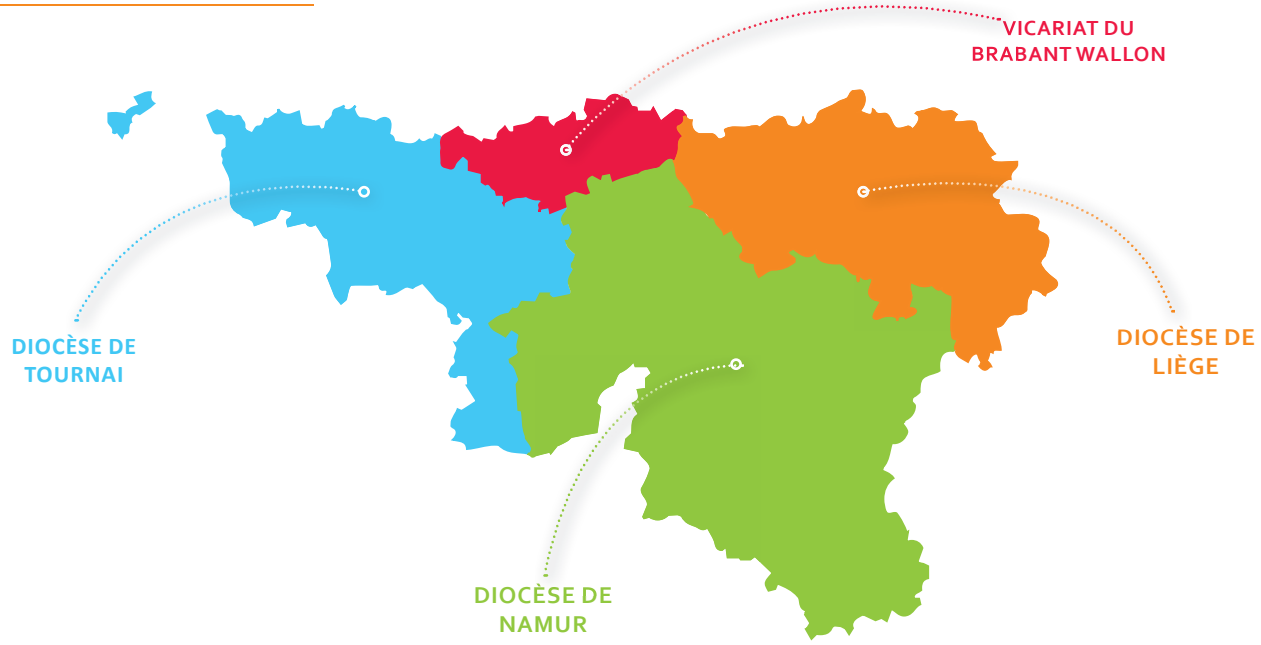


Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'inventaires en cours et validés :

INVENTAIRES VALIDÉS De 2017 à janvier 2021	INVENTAIRES EN COURS DANS LA BASE Nombre total de clés distribuées depuis 2017
242	Liège : 160 Namur : 366 Tournai : 235 Brabant wallon : 48

Nous constatons que dans chaque diocèse, un tiers des fabriques s'est lancé dans la réalisation de l'inventaire. Ces chiffres sont basés sur le nombre de codes d'accès distribués.

Paroisses et inventaires en cours



Diocèse de Liège	Diocèse de Namur	Diocèse de Tournai	Vicariat du Brabant wallon
525 paroisses *160 inventaires*	*743 paroisses* *366 inventaires*	*572 paroisses* *235 inventaires*	*163 paroisses* *48 inventaires*

Validations des inventaires enregistrés

Les fabriques qui ont terminé d'encoder leur inventaire envoient une demande de validation au Service Patrimoine de leur diocèse, qui quant à lui, transmet la demande au CIPAR qui, se charge d'une révision totale.

Pour qu'il soit validé, un inventaire doit répondre aux critères suivants :

- les objets non existants doivent être clairement identifiés ;
- les fiches importées de l'IRPA doivent être actualisées ;
- tous les objets existants (répertoriés par l'IRPA et non répertoriés par l'IRPA) doivent être illustrés par des photos actuelles, nettes et en couleurs ;
- les champs requis doivent être complétés avec soin : appellation, localisation, dimensions, description, état de conservation, date du constat d'état, nom de l'auteur de la fiche.

Lors de la revue des inventaires par le CIPAR, des corrections ponctuelles sont apportées en cas de nécessité et un rapport de validation est rédigé. Celui-ci dresse la liste des données manquantes, des questions et des erreurs d'encodage. Aussi, les objets non existants et les objets qui présentent un état de conservation problématique y sont soigneusement répertoriés.

Ce rapport est ensuite envoyé à la fabrique qui, en cas de nécessité, apporte les corrections citées. Après cette étape, le CIPAR procède à la validation, en concertation avec le référent diocésain du Service Patrimoine.

" Envie de vous lancer dans l'inventaire du patrimoine de votre église paroissiale ou envie d'aider une fabrique à en réaliser un ? Contacter : m.moriaux@cipar.be "

Formations pratiques pour l'inventaire

Le CIPAR organise des formations pratiques d'une durée de deux à cinq heures. L'asbl propose différents types de modules qui sont mis en application en fonction des attentes des fabriciens.

Le premier module dure 2h30 et se divise en deux parties. La première partie est un volet théorique pour cibler l'intérêt et les objectifs d'un inventaire et pour présenter le travail de terrain. La deuxième partie est réservée à l'utilisation de la base de données : des exercices pratiques d'encodage sont alors effectués.

Ce premier module doit impérativement se dérouler dans un local disposant d'une bonne connexion internet (salle de village, centre informatique d'une ville, local communal, classe d'une école communale, etc.).

Le CIPAR propose également un second module de formation, couplé sur demande au premier. Ce second module est consacré au travail de terrain : des exercices de relevés dans une église sont effectués à partir d'exemples et de questions concrètes.

Le CIPAR prend l'initiative d'organiser des formations dans leur intégralité :

- ciblage d'une zone, d'une commune, d'un doyenné en fonction des urgences (fusion de fabriques, mise en dépôt et/ou déplacement d'objets) et des contacts positifs sur le terrain (fabricien motivé, bénévole(s) marquant leur intérêt pour le patrimoine religieux local, fabrique ayant déjà encodé tout son inventaire dans la base de données, etc.) ;
  - recherche d'un local doté d'une connexion wi-fi ;
  - invitation officielle des fabriques concernées (mailing, téléphone pour les fabriciens ne disposant pas d'adresse e-mail) ;
  - gestion des inscriptions ;
  - suivi assuré après la formation (par e-mail et par téléphone).

24 formations ont été dispensées entre novembre 2018 et janvier 2021

Le CIPAR invite également des fabriciens qui ont déjà terminé leur inventaire afin qu'ils puissent témoigner de leur expérience.

Le CIPAR profite des validations d'inventaires pour rencontrer les fabriciens sur le terrain et pour établir des contacts afin d'organiser des formations à plus grande échelle (communes, doyennés, unités pastorales).

Sur demande et en fonction des besoins, le CIPAR propose également des séances d'information pour sensibiliser les fabriques et acteurs communaux à l'importance de conserver le patrimoine mobilier des églises.

Le CIPAR se met également à disposition des fabriques qui ont déjà suivi une formation-inventaire et qui souhaitent se perfectionner dans les encodages. Il s'agit de séances qui s'adressent uniquement aux fabriques qui ont déjà entamé leur inventaire sur le terrain. Ces séances sont rythmées de questions-réponses et d'aide et de conseils plus personnalisés.

Le formateur livre à la fin de la formation un dossier avec différents documents :

- *fiches théoriques sur les inventaires ;*
- *fiches techniques pour le travail de terrain ;*
- *guide de démarrage rapide ;*
- *fiche type d'inventaire ;*
- *code d'accès à la base de données.*





Fiches techniques de terrain

L'équipe du CIPAR a réalisé des fiches techniques de terrain pour aider les fabriciens lors du récolement dans l'église.

Ces fiches sont des outils pratiques à destination des fabriciens qui débutent leur inventaire. En effet, elles reprennent toute une série de conseils pour démarrer concrètement le travail de terrain tout en veillant à rappeler les précautions préalables à prendre lorsqu'ils entrent en contact avec du patrimoine religieux. Il existe cinq fiches :

- Préparer le travail d'inventaire.
- Sur le terrain : comment procéder ?
- Manipuler les objets.
- Prendre des bonnes photos.
- Le matériel utile à emporter sur le terrain.

Celles-ci sont téléchargeables via le site internet du CIPAR www.cipar.be (dans la rubrique « inventaires ») et systématiquement envoyées par e-mail lors de la demande de la création d'un accès. Elles sont également présentées et distribuées aux participants des formations-inventaires.



III. CONSERVER LE PATRIMOINE

Le CIPAR conseille les responsables paroissiaux sur la bonne conservation de leurs objets de culte et objets d'art dans des domaines spécifiques. L'accent est mis sur les possibilités de conservation *in situ* en prenant en compte tous les facteurs d'environnement et de sécurité.

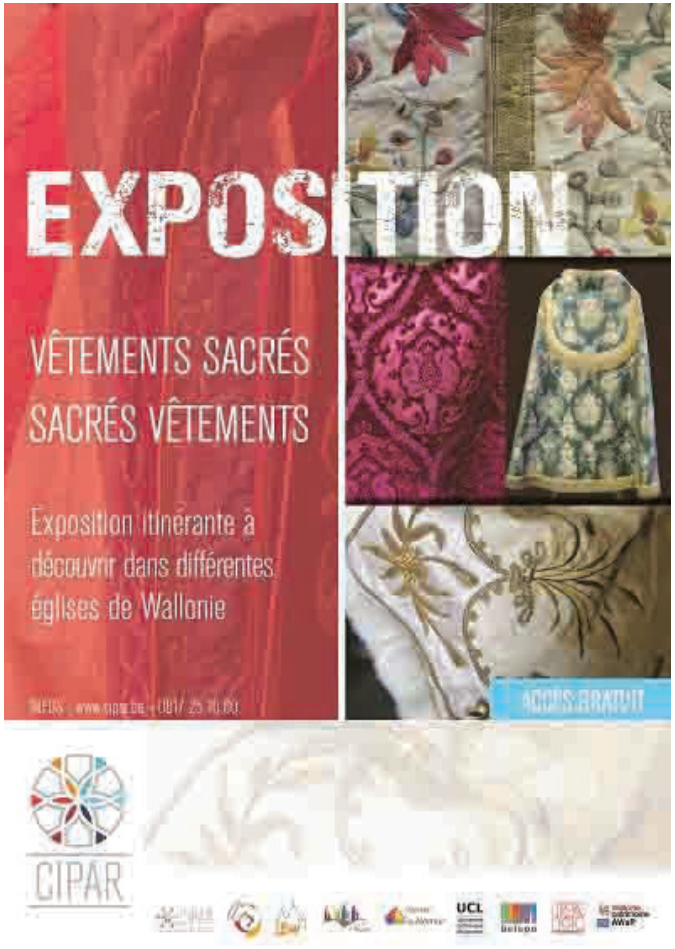
Les différents aspects du mobilier font l'objet d'une réflexion sur un thème précis qui s'articule autour de plusieurs actions : organisation de colloques scientifiques qui définissent des programmes, réalisation d'expositions itinérantes qui sensibilisent les acteurs locaux et édition de brochures qui précisent les bonnes pratiques dans chaque secteur en particulier.

D'autre part, le CIPAR encourage la constitution de dépôts diocésains pour la conservation des objets qui ne peuvent être gardés *in situ*. Il favorise également les dépôts dans des collégiales ou églises patrimoniales avec possibilité de mise en valeur des biens mobiliers.



1/ TEXTILES LITURGIQUES

- Sujet de la 1ère journée d'étude du CIPAR en 2018 ;
- Exposition avec les 16 panneaux ***Sacrés vêtements***, vêtements sacrés tournent dans les quatre diocèses depuis 2018 ;
- Partenariat UCLouvain, IRPA, KULeuven dans le cadre du projet ***Ornementa Sacra***.



2/ ORFÈVRERIE

- Sujet de la 2ème journée d'étude du CIPAR en 2018 à l'UCL ;
- Publication de la brochure *L'orfèvrerie liturgique. Sens, histoire et conservation* en 2019 ;
- Exposition avec 16 panneaux de : *D'or et d'argent, l'orfèvrerie liturgique* tirés en quatre exemplaires tournent dans les églises des quatre diocèses depuis 2019;
- Partenariat UCLouvain, IRPA, KULeuven dans le cadre du projet *Ornementa Sacra*.



3/ SCULPTURE EN BOIS

- Sujet de la 3ème journée d'étude du CIPAR en 2019 à Namur ;
- Publication de la brochure *La conservation des sculptures en bois dans les églises paroissiales*. Elle est le résultat d'un travail de corédaction de toute l'équipe ;
- Exposition avec 16 panneaux d'exposition : *Saints, saints sains. Sens et conservation de la sculpture religieuse en bois*.





IV. SÉCURISER LE PATRIMOINE

La baisse de fréquentation des églises et le regroupement des célébrations font que les églises sont de moins en moins fréquentées. On constate que de plus en plus de paroisses sont sans prêtre et avec une fabrique qui se désintéresse de son patrimoine, ce qui entraîne le mauvais entretien, puis la dégradation, et enfin la perte ou le vol.

Les installations électriques sont souvent obsolètes et non-conformes. Elles présentent de réels risques d'incendie. Les conduites d'eau et la dégradation des toitures et des corniches peuvent être source de dégâts par les eaux aux conséquences irréparables.
Enfin, les systèmes de verrouillage des différents accès aux bâtiments ne correspondent plus aux normes actuelles de sécurité anti-effraction.

Le CIPAR doit proposer aux églises des recommandations pratiques en matière de sécurité. La base de données d'inventaire est un outil à développer dans ce sens.

Le patrimoine religieux est parfois en danger de vol ou vandalisme. Encouragé tant par les pouvoirs publics que par les autorités ecclésiales, le CIPAR entame une réflexion et un plan d'action pour la sécurisation des églises.

La sécurité des églises et de leur contenu doit être assurée qu'elles soient ouvertes ou fermées, ce qui rend la mission difficile. Le plan du CIPAR envisage donc différents aspects : vol, infraction et vandalisme, sécurité incendie et électrique, dégâts des eaux, recommandations en matière d'assurances, de responsabilité ou de sinistre.

TROIS AXES SONT DÉVELOPPÉS :

1. Élaboration d'un référentiel, guide de bonnes pratiques.
2. Mise au point d'un questionnaire d'auto-évaluation qui doit permettre de situer le niveau de sécurisation d'une église et de suggérer les mesures à prendre.
3. Une campagne promotionnelle auprès des fabriciens et acteurs communaux responsables les uns et les autres du bon entretien des églises.

V. FORMER LES ACTEURS CONCERNÉS

Le CIPAR organise des journées ou cycles de formation à l'attention des fabriciens, d'acteurs pastoraux ou de tout amateur de patrimoine religieux. Les formations portent tant sur les aspects pratiques de l'inventorisation ou de la conservation que sur la compréhension et l'histoire de l'art chrétien.

Un cycle intitulé *Formation en gestion et conservation du patrimoine religieux*

- est dispensé en six modules de quatre heures ;
- a été proposé à trois reprises à Namur en 2015, 2016 et 2018.

Le CIPAR envisage de les relancer à Liège ou à Mons.



VI. UN RÉSEAU D'ÉGLISES À TRÉSOR

Parmi l'ensemble du patrimoine mobilier, certaines œuvres requièrent une attention particulière : Les trésors d'églises !

Au sens historique, un trésor de sanctuaire est un regroupement d'objets mobiliers considérés comme précieux et destinés à l'exercice et à l'ornement du culte, ainsi qu'à la vénération des reliques. La caractéristique essentielle d'un trésor est son lien intrinsèque avec l'église qui l'abrite ; il matérialise la mémoire du lieu et de la communauté qui lui est liée.

Mais le terme « trésor » peut prendre d'autres significations.

- Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, un trésor est un bien mobilier considéré comme exceptionnel et classé afin d'en assurer la protection. Environ un tiers des biens mobiliers classés comme Trésors par la Fédération sont conservés par une institution d'Église, le plus souvent une fabrique.
- Pour l'Église, les trésors représentent un enjeu important en matière de valorisation des objets de culte et de conscientisation à leur signification ; qu'ils soient encore utilisés dans le cadre du culte ou pas, tous les objets « trésors d'églises » constituent des témoins de la foi chrétienne et de son histoire.



Constat :

- La conservation et la valorisation des trésors d'églises requièrent des moyens humains et financiers importants, souvent difficiles à trouver et à pérenniser.
- De bonnes conditions de conservation ne sont pas simples à assurer et suscitent beaucoup de questions. Contrairement aux musées où les réseaux sont bien présents, en ce qui concerne les trésors d'églises, les personnes ne se connaissent pas toujours, les projets sont relativement isolés.
- Certaines fabriques détentrices de biens classés se sentent un peu dépassées par la tâche.

Partant de ce constat, le CIPAR a mis sur pied un réseau qui réunit à la fois les gestionnaires des églises qui conservent des objets classés comme « trésors » de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et les gestionnaires de trésors au sens de collections historiques.

Les objectifs du réseau d'églises à trésor sont multiples :

- Se rassembler pour mieux répondre à ce défi, de définir une stratégie et un plan d'action communs pour conserver et valoriser les trésors ;
- être une plate-forme de rencontres et d'entraide permettant aux membres d'échanger plus facilement expériences, ressources et tuyaux ;
- Mettre en place un organe représentatif qui puisse porter la parole et les préoccupations des églises à trésor face aux pouvoirs publics, en particulier la FWB ;
- Définir les fonctions et spécificités d'un trésor d'église ou d'un musée diocésain. Susciter la collaboration et l'entraide entre les différents acteurs ;
- Assurer ensemble la promotion et la valorisation des trésors par diverses manifestations ou publications destinées tant au grand public qu'au monde scientifique.

Il faut noter que la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église a publié en 2001 une lettre circulaire traitant de la fonction pastorale des musées ecclésiastiques. Il s'agit d'un texte cadre qui précise l'importance pour l'Église de valoriser son patrimoine artistique exceptionnel tout en le situant dans la continuité historique du message chrétien.



En 2021, le CIPAR

- consacrera une journée d'étude sur le thème des trésors d'églises, en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'IRPA ;
- réalisera une brochure promotionnelle rassemblant en un coup d'œil les trésors est également prévue.

Le CIPAR prévoit, à plus long terme une publication destinée à mettre en valeur les plus beaux trésors, en rassemblant dans un ouvrage prestigieux leur histoire et leurs pièces maîtresses.

VII. FONCTIONNEMENT

1. Assemblée générale

L'Assemblée Générale est composée de trois représentants par diocèse ou vicariat, en plus du président désigné par la conférence épiscopale et l'administrateur-délégué.

PRÉSIDENT	- Mgr Jean-Pierre Delville, évêque de Liège.
ADM-DÉLÉGUÉ	- Christian Pacco
NAMUR	- Chanoine Jean-Marie Huet - Abbé André Haquin - Hélène Cambier
TOURNAI	- Abbé Jean-Pierre Lorette - Déborah Lo Mauro - Loris Resinelli
LIÈGE	- Chanoine Eric de Beukelaer - Yves Charlier - Philippe Joris - Pierre Henet
BRABANT WALLON	- Laurent Temmerman - Jean-Paul Etienne - Thierry Claessens - Bernard Coquel

2. Conseil d'administration

La gestion de l'association est confiée à un conseil d'administration nommé par l'assemblée générale. Il est composé de six membres.
Le conseil d'administration désigne en son sein un Président et nomme un administrateur-délégué auquel il délègue la gestion au quotidien.

PRÉSIDENT	Mgr Jean-Pierre Delville, évêque de Liège.
ADM-DÉLÉGUÉ	Christian Pacco
NAMUR	Chanoine Jean-Marie Huet
TOURNAI	Abbé Jean-Pierre Lorette
LIÈGE	Chanoine Eric de Beukelaer
BRABANT WALLON	Laurent Temmerman

3. Comité technique

Le comité technique est composé de l'administrateur délégué et des employés de l'asbl. La fonction de ce comité est entre autres d'assurer le suivi des projets en cours.

- Christian Pacco : Administrateur délégué
- Maura Moriaux : collaboratrice
- Élise Philippe : collaboratrice
- Vinciane Groessens : collaboratrice

Agissent en concertation avec les services diocésains, membres de l'Assemblée Générale et participent aux « réunions techniques » :

- Déborah Lo Mauro (Diocèse de Tournai)
- Hélène Cambier (Diocèse de Namur)
- Pierre Henet (Diocèse de Liège)
- Philippe Joris (Diocèse de Liège)
- Bernard Coquel (Vicariat du Brabant Wallon)

MNH
2030

MNH
2026

VIII. CONCLUSION

Malgré l'intérêt général dans la société pour le patrimoine et sa conservation, celui de nos églises paroissiales présente un réel danger de conservation et son avenir est incertain. Il représente pourtant une importance considérable au cœur de notre société.

L'action du CIPAR s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'avenir des bâtiments d'églises. Tôt ou tard, de nombreuses églises trouveront une autre affectation. Dans cette perspective, il sera nécessaire de disposer au niveau des entités paroissiales ou communales de personnes capables de discerner la valeur du patrimoine mobilier et de prendre des options quant à sa conservation.

Plus largement, il y a lieu de réaffirmer les églises dans la vocation sociale et sociétale qui a toujours été la leur. Une église doit rester – redevenir – ce lieu historique d'expérience spirituelle et communautaire qu'elle a toujours été. Pour cela, l'église doit être bien entretenue, ouverte aux heures et jours principaux de la vie sociale, elle doit répondre aux normes de sécurité en vigueur, se montrer accueillante à des manifestations sociales locales, être un repère historique et identitaire d'une communauté tout entière. Il s'agit là d'une responsabilité historique de l'Église.

En conclusion notre mission de conservation suppose que l'on redéfinisse la place du patrimoine religieux dans notre société.

Voilà les défis importants que le CIPAR veut relever.



NOUS SOUTENIR FINANCIÈREMENT

Vous pouvez nous soutenir avec un don ponctuel ou mensuel sur le compte BE60 5230 8094 6070.

VOLONTARIAT

Passionné de patrimoine et disponible ? Nous pourrions collaborer et valoriser aux mieux vos compétences. Vous apporteriez une vraie aide pour la sauvegarde du patrimoine mobilier religieux. Aider à la réalisation des inventaires des églises, par exemple, reste une tâche importante.

STAGE

Étudiant en histoire ou en histoire de l'art ? Les opportunités de stages et de sujets de travaux de fin d'étude sont multiples, que ce soit dans les musées diocésains ou directement dans notre asbl.

CONTACT

CIPAR ASBL

Place du Palais de Justice 3 - 5000 Namur

info@cipar.be
081 25 10 80 - 0478 63 66 42

CIPAR

Avec le soutien de :

Conception graphique : Stéphanie Braeckman